

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/12/13

Reçu en Préfecture le : 20/12/13

CERTIFIÉ EXACT,

## Séance du lundi 16 décembre 2013 D-2013/711

#### Aujourd'hui 16 décembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

### Monsieur Alain JUPPE - Maire

#### **Etaient Présents:**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

#### Excusés:

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Béatrice DESAIGUES

# Cession au Conseil Général de la Gironde d'une emprise place André Meunier. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 20090598 en date du 23 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la cession à titre gratuit, au profit du Conseil Général de la Gironde des emprises nécessaires à la construction du collège Aliénor d'Aquitaine situé rue de Lentillac / rue Dom Devienne et rue des Etables.

Dans ce contexte, le Département a engagé un projet d'implantation des équipements sportifs et de logements de fonction affectés au collège sur une partie de la place André Meunier, propriété de la Ville de Bordeaux, cadastrée DI 117p, d'une superficie de 1 534 m² environ (document d'arpentage en cours d'élaboration).

Les travaux de construction de ce nouvel équipement ont débuté au mois d'août 2013 pour s'achever mi-2014. Il convient désormais de procéder à la cession de cette emprise au profit du Conseil Général de la Gironde.

Conformément aux usages établis pour la construction des collèges et en application des dispositions de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette cession de terrain d'une superficie de 1 534 m² environ, interviendra à titre gratuit, au vu du rapport de France Domaine en date du 02 octobre 2013, qui valorise ce bien à hauteur de 1 073 800 euros. En contrepartie, en cas de désaffectation pédagogique, ce bien réintègrera le patrimoine de la Ville, dans les mêmes conditions.

En conséguence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

#### Décider

- La cession à titre gratuit au Conseil Général de la Gironde d'une partie de la parcelle DI 117p, d'une superficie de 1 534 m² environ située Place André Meunier.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 décembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Hugues MARTIN** 

